CONDITIONS DU JEU-CONCOURS

« Escher Adventskalenner 2025 »

Organisé par la Ville d'Esch-sur-Alzette

Article 1 – Organisation et objet du jeu-concours

La Ville d'Esch-sur-Alzette, dont le siège est sis B.P. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, organise un jeu-concours intitulé « Escher Adventskalenner – Calendrier de l'Avent de la Ville d'Esch 2025 » (ci-après « le jeu-concours »).

En collaboration avec plusieurs institutions et entreprises locales, la Ville d'Esch propose un calendrier de l'Avent digital mettant en avant les acteurs économiques, culturels et sportifs de la Ville.

Le jeu se déroulera du 1er au 24 décembre 2025, avec un lot à gagner chaque jour.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

En participant, chaque participant accepte pleinement et sans réserve les conditions du présent document.

Tout comportement contraire à l'esprit du jeu (fraude, tricherie, abus, etc.) pourra entraîner l'exclusion immédiate du participant.

Article 3 – Lots à gagner

Chaque jour, un lot offert par un partenaire local sera mis en jeu.
Les lots comprennent notamment :

- Des bons d'achat dans des commerces eschois ;
- Des places pour des concerts, spectacles ou événements sportifs ;
- Des cadeaux et articles divers tels que des accessoires d'équipes locales ;
- Des entrées gratuites dans des infrastructures de la Ville (piscine, musées, etc.).

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Claudia TAVARES
Département des Affaires Economiques · Marketing Territorial
T +352 2754 4908
claudia.tavares@villeesch.lu

Article 4 – Modalités de participation

La participation se fera exclusivement sur Instagram, via les pages officielles suivantes :

- Den Escher Blog : https://www.instagram.com/denescherblog/
- Explore Esch : https://www.instagram.com/explore.esch/?hl=en

Les participations ouvriront le 26 novembre 2025, lors de la publication d'un seul et même post carrousel, présenté en collaboration et publié simultanément sur les deux profils.

Pour participer, il suffit de :

- Identifier deux personnes en commentaire du post du 26 novembre ;
- Aimer (liker) la publication ;
- Suivre les pages « Explore Esch » et « Den Escher Blog » sur Instagram ;
- Partager le post en story sur son propre profil.

Les participations restent ouvertes tout au long du jeu :
Toute personne ayant participé avant le 1er décembre sera automatiquement éligible pour les 24 tirages.
Si un participant découvre le jeu en cours de route (ex. : le 5 décembre), il sera éligible pour tous les tirages suivants (du 6 au 24 décembre inclus).

Article 5 – Désignation des gagnants

Les tirages au sort seront effectués par la Ville d'Esch-sur-Alzette parmi les participants remplissant toutes les conditions de participation.

Les résultats seront annoncés quotidiennement sur la page Instagram du Den Escher Blog.

Les gagnants seront ensuite contactés par message privé afin d'organiser la remise du lot. La remise se fera nécessairement en mains propres dans les locaux de la Escher Infofabrik au 85 Rue de l'Alzette, 4011 Esch-sur-Alzette, sur présentation d'une preuve que la personne est bien détentrice du profil Instagram ayant participé au concours.

Article 6 – Modification des conditions

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Ville d'Esch-sur-Alzette se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'annuler, de reporter, d'écourter ou de modifier le jeu-concours sans préavis.

Article 7 – Responsabilité

La Ville d'Esch-sur-Alzette ne saurait être tenue responsable en cas :

- d'interruption, de report ou d'annulation du jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- de problèmes techniques liés aux réseaux sociaux ou à la connexion internet ;
- ou de toute perte ou dommage lié à la participation au jeu.

Article 8 – Réclamations et litiges

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être adressée par courrier simple à :

Office de tourisme – D'Escher Infofabrik
85, rue de l'Alzette
L-4011 Esch-sur-Alzette

Les réclamations devront parvenir au plus tard un jour après l'annonce du gagnant concerné. La Ville répondra aux réclamations mais sans obligation pour elle d'offrir un quelconque dédommagement, sachant qu'il s'agit d'un jeu concours gratuit.

Article 9 – Acceptation des conditions

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Les conditions du jeu-concours sont disponibles sur demande auprès de la Ville d'Esch-sur-Alzette ou consultable sur les supports officiels du Den Escher Blog.

Article 10 – Protection des données

Sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, le nom de profil Instagram des candidats ou gagnants, ainsi que les nom et prénom de celui-ci après le tirage au sort. Ces données seront collectées dans l'unique but de pouvoir garantir le bon déroulement du présent concours, notamment la gestion des participations et la prise de contact avec le gagnant.

Elles sont conservées strictement pour la durée nécessaire à l'organisation du concours, à l'identification et à la communication avec le gagnant, ainsi qu'au respect des obligations liées au bon déroulement de celui-ci.

Une fois ces finalités atteintes, les données seront conservées encore pendant 3 mois, puis définitivement supprimées.

Conformément au RGPD, chaque participant dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition au traitement, ainsi que du droit à l'effacement.

Toute demande fondée sur le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel doit être adressée au Délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante :

- par courriel : dpo@villeesch.lu
- par courrier Ville d'Esch-sur-Alzette, A l'attention du délégué à la protection des données, B.P.145 L-4002 Esch-sur-Alzette.

Sur cette même base légale, un recours peut être introduit devant la Commission Nationale pour la Protection des Données, 15, boulevard du Jazz L-4370 Belvaux.